



TEXT'AUDE L'INFO PAR SMS

Text'Aude vous informe :
> des perturbations importantes de la circulation dans le département (chantiers d'envergure sur les axes principaux);
> de la suspension du service de transport (annulation pour cause d'intempéries).

Recevez gratuitement les alertes sur votre mobile en vous abonnant sur aude.fr

**SUR WWW.AUDE.FR
SOYEZ INFORMÉ À TOUT MOMENT**



Consultez les trajets et les horaires d'**Audelignes**, le réseau de transports en commun du Département sur aude.fr

Suivez le trafic en direct sur inforoute11.fr

RENSEIGNEMENTS

SERVICE DES TRANSPORTS
Département de l'Aude
Allée Raymond-Courrière
11855 Carcassonne cedex 9
tél. 04 68 11 67 76
service.transports@aude.fr



N° Vert 0 800 16 16 08

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

TRANSPORTS SCOLAIRES MODE D'EMPLOI

INSCRIPTION
EN LIGNE
DU 15 MAI AU
15 JUILLET 2017!

**FACILITEZ-VOUS
VOS TRAJETS SCOLAIRES**
Avec la Région
et le Département





QUI BÉNÉFICIE DU TRANSPORT SCOLAIRE DANS L'AUDE ?

Tous les élèves qui résident dans l'Aude bénéficient du transport scolaire. Le transport scolaire est organisé par le Département - la Région prendra le relais en janvier 2018, suite à l'application de la NOTRe - et par les deux agglomérations : Carcassonne Agglo et le Grand Narbonne.

Votre enfant peut en bénéficier si :

- ▶ il a plus de 3 ans ;
- ▶ il réside dans l'Aude ;
- ▶ il est scolarisé dans un établissement audois, public ou privé sous contrat, en maternelle, élémentaire, collège ou lycée, jusqu'au Bac.



OÙ S'INSCRIRE ?

Cela dépend du lieu de résidence et de scolarisation de votre enfant.

MON ENFANT RÉSIDE

Ce tableau vous indique auprès de quelle collectivité procéder à l'inscription.

MON ENFANT EST SCOLARISÉ

	DANS UNE COMMUNE DU GRAND NARBONNE	DANS UNE COMMUNE DE CARCASSONNE AGGLO	DANS UNE AUTRE COMMUNE DU DÉPARTEMENT
DANS UNE COMMUNE DU GRAND NARBONNE	Grand Narbonne www.citibus.fr	Département www.aude.fr	Département www.aude.fr
DANS UNE COMMUNE DE CARCASSONNE AGGLO	Département www.aude.fr	Carcassonne Agglo http://rtca.carcassonne-agglo.fr/infos/17	Département www.aude.fr
DANS UNE AUTRE COMMUNE DU DÉPARTEMENT	Département www.aude.fr	Département www.aude.fr	Département www.aude.fr



COMMENT ÇA MARCHE ?

Externe ou demi-pensionnaire, l'élève peut emprunter le bus scolaire pour un aller-retour quotidien. Pour utiliser les transports scolaires, l'élève doit être inscrit et présenter sa carte à chaque montée dans le bus dès le premier

jour de la rentrée scolaire. Cette carte est valable uniquement en période scolaire.

Le Département assure le ramassage scolaire dans tous les villages, quel que soit le nombre d'enfants concernés.



COMBIEN ÇA COÛTE ?

Montant du forfait annuel

Votre enfant est scolarisé à l'école primaire (de la maternelle au CM2) : 15 € par an, soit une moyenne de 8 cts par jour.

Votre enfant fréquente le collège, le lycée (général ou professionnel, jusqu'au BAC) : la participation est dégressive en fonction du nombre d'enfants.

- ▶ 1^{er} enfant : 100 € par an, soit une moyenne de 0,57 cts par jour

- ▶ 2^e enfant : 75 € par an
- ▶ 3^e enfant et suivants : 50 € par an

Si les deux parents sont demandeurs d'emploi ou bénéficiaires des minima sociaux, le forfait est gratuit sur production d'un justificatif du mois en cours. **Vous devez, cependant, inscrire votre enfant.**

Le coût moyen réel du transport d'un élève est supérieur à 900 €/an.



COMMENT ET QUAND S'INSCRIRE ?

EN LIGNE, PAR INTERNET

Entre le 15 mai et le 15 juillet 2017, vous pouvez inscrire votre (vos) enfant(s) au transport scolaire sur : <https://audelignes.fr/usager>

- ▶ **Si votre enfant était déjà inscrit en 2016/2017**, cliquez sur l'onglet « renouvellement » et accédez à votre dossier en utilisant l'identifiant et le mot de passe qui vous ont été communiqués par courrier.
- ▶ **Si votre enfant emprunte le transport pour la première fois**, créez votre dossier dans l'onglet « nouvel inscrit » et laissez-vous guider en complétant les informations demandées.

Dans les deux cas, un mail de confirmation vous sera adressé pour validation de la préinscription.

Attention : si vous ne recevez pas ce mail, contactez le service des Transports sans tarder.

Lors de l'inscription, divers documents pourront vous être demandés (décision d'affectation, dérogation...). Pensez à les numériser avant de procéder à votre inscription.

COMMENT FAIRE SI VOUS N'AVEZ PAS D'ACCÈS À INTERNET ?

Vous pouvez :

- ▶ vous rendre dans l'une des antennes du Département, à la Maison des services au public la plus proche de votre domicile ou encore dans votre mairie qui offre peut-être un accès à Internet.
- ▶ ou demander par courrier, un imprimé papier au service des Transports à l'adresse suivante : **Département de l'Aude - service des Transports, 11855 CARCASSONNE CEDEX 9**

L'imprimé et les pièces justificatives devront être retournés au service des Transports avant le 15 juillet 2017.



En cas de retard, une pénalité de 10 € sera appliquée.

INSCRIPTION EN LIGNE



COMMENT RÉGLER VOTRE PARTICIPATION ?

PAR CARTE BLEUE EN LIGNE

À l'issue de votre inscription en ligne, vous pouvez procéder au règlement par carte bancaire, soit immédiatement, soit en différé. Vous recevez ensuite à votre domicile, par courrier, la carte de transport de votre enfant.

PAR CHÈQUE

- Libellé à l'ordre de la **Régie départementale des transports**
- Mentionnez votre numéro d'identifiant ou le nom et le prénom de votre enfant au dos du chèque et adressez le tout à : **Hôtel du Département, service des Transports 11855 CARCASSONNE CX 9.**



IMPORTANT

La carte vous sera adressée uniquement après réception de votre règlement ou des pièces justificatives de la demande de gratuité.

VOUS VOUS POSEZ DES QUESTIONS SUR VOTRE PROCÉDURE D'INSCRIPTION ?

CONSULTEZ NOTRE FOIRE AUX QUESTIONS SUR AUDE.FR